

RÉGION

12/12/2016

LIÈGE - L'ENQUÊTE DU LUNDI

## On respire mieux à Liège qu'il y a 20 ans

La fin de l'industrie a amélioré la qualité de l'air



Les quantités de particules ont fortement diminué. Mais il faut rester vigilant.

DR

Si l'impact économique de l'arrêt du bassin industriel liégeois est tristement célèbre, on parle moins souvent des effets positifs sur la santé des habitants. Et pourtant : les statistiques recueillies par l'ISSEP ne laissent aucun doute possible sur la diminution de la pollution ambiante.

Aujourd'hui fantômes rouillés d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, les usines du bassin liégeois ont longtemps incarné le fleuron de l'industrie wallonne. Et leurs épaisses colonnes de fumée se s'élevaient alors fièrement dans le ciel, métaphore toxique de l'essor économique de la région.

Car l'âge d'or de l'industrie liégeoise n'a pas été tendre avec l'environnement, remplissant l'air de polluants. Particules fines, plomb et même arsenic : il ne faisait pas bon de respirer à pleins poumons...

La bonne nouvelle ? Depuis une dizaine d'années, l'air de Liège est de plus en plus respirable s'il faut en croire les chiffres recueillis par l'ISSEP, l'Institut Scientifique de Service Public.

Ainsi que nous l'explique Guy Gérard, responsable de la cellule qualité de l'air au sein de l'ISSEP, « nous utilisons différentes méthodes pour mesurer la qualité de l'air. Diverses stations de mesure fonctionnent en continu et déterminent la concentration en polluants, mais on effectue aussi des prélèvements ponctuels sur le terrain ». Et si on se base sur les données recueillies à Jemeppe, l'évolution est sans appel. De près de 60 microgrammes de particules fines par mètre cube d'air en 1995, on est en effet passé à 22 microgrammes par mètre cube seulement en 2015. Une bonne nouvelle, quand on sait que la valeur limite est fixée à 40 microgrammes par mètre cube, une concentration qui n'a plus été atteinte depuis 2006.

« Les normes européennes exigent de ne pas dépasser une moyenne annuelle de 40 microgrammes par mètre cube. En outre, une valeur journalière de 50 microgrammes par mètre cube ne peut être rencontrée que 50 fois par an maximum », explique Guy Gérard.

Et d'ajouter, rassurant : « ces valeurs sont des valeurs limites calculées afin d'améliorer ou de conserver la qualité de l'air. La quantité a été déterminée par une étude de l'OMS, mais cela ne veut pas dire que si on dépasse les 50 microgrammes par mètre cube, on va

avoir des effets catastrophiques sur la santé. Attention : cela ne veut toutefois pas dire non plus que des valeurs inférieures à 50 microgrammes par mètre cube ne présentent aucun risque pour la santé ».

Que du contraire. « Les particules fines sont très vicieuses, et ont deux conséquences nocives sur la santé, nous dit le Professeur Renaud Louis, chef du service de pneumologie du CHU de Liège. Premièrement, les pics de pollution vont déstabiliser les maladies chroniques existantes, par exemple l'asthme et le BPCO. Mais les particules ont aussi un effet plus pernicieux : l'exposition à un taux élevé de particules fines entraîne en effet un risque majeur de cancer du poumon, voir d'accidents cardio-vasculaires. Les particules fines traversent en effet la membrane pulmonaire et peuvent causer un excès de coagulation ». Et si l'arrêt de l'industrie a eu un effet positif sur la qualité de l'air, selon le Professeur Louis, on est loin d'être sauvés : « bien sûr, l'industrie jouait un rôle, mais aujourd'hui, il ne faut pas sous-estimer l'impact de la circulation ».

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)